MARCHE DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement

Direction Générale des Territoires et de la Mer de la Guyane

Direction de la Mer, du Littoral et des Fleuves

Représentant de l'Acheteur

Monsieur Michel Peltier, Directeur Générale des Territoires et de la Mer de la Guyane

Conformément à l'arrêté n° R03-2026-09-09-00001 du 09 septembre 2026

Objet du Marché

PODDC – Création d'une plate-forme Poids-Lourds

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros (€).

N° prix	Désignation des prix Prix HT en toutes lettres	Prix HT (en chiffres)
10	**Installation et repli de chantier** Ce prix rémunère, forfaitairement, l'ensemble des frais engagés par l'entrepreneur relatif à l'établissement et à l'entretien des installations de chantier conformément à l'article 31 du CCAG Travaux ainsi qu'au CCTP, ainsi que leur repli à l'achèvement des travaux. **Ce prix comprend notamment :** • L'établissement du projet des installations de chantier ; • L'amenée, l'installation et le repli de tous les matériels et du personnel nécessaire au bon déroulement du chantier ; • La reconnaissance du site et l'implantation des travaux ; • Le nettoyage des engins accédant au site ; • L'entretien et le nettoyage des chaussées et dépendances empruntées par les véhicules du chantier, à l'initiative de l'entreprise ou à la demande du maître d'œuvre ; • Les frais d'entretien et de réparation des dégradations de toute nature des voies occasionnées par la circulation des engins de chantier, la cale ou les cales de mise à l'eau notamment ; • Toutes les fournitures, y compris celles liées à la protection de l'environnement ; **Il rémunère également** : • Toutes les sujétions liées aux interruptions de chantier, en particulier les frais de mise en sécurité du chantier, d'immobilisation des installations, du matériel et du personnel, les frais de replis éventuels du matériel et les frais de reprise du chantier ; • La remise en état des lieux à la fin des travaux. **Il est rémunéré en deux fractions :** • 70 % après réalisation des installations, amenée à pied d'œuvre des matériels ; • 30 % après constatation du repli du matériel et des installations, enlèvement des matériaux en excédent et remise en état des lieux. **Le forfait :** **……**	……€

N° prix	Désignation des prix Prix HT en toutes lettres	Prix HT (en chiffres)
20	**Remblais en latérite type A 1 à B 6** Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture, l'extraction, le transport, le stockage provisoire éventuel, le déchargement et la réalisation de remblais issus des déblais des matériaux ou d'un lieu d'emprunt régulièrement autorisé, sans distinction de masse, conformément aux prescriptions du CCTP. **Ce prix comprend notamment :** • Le chargement depuis le site d'extraction ou de stockage, le transport, le stockage provisoire éventuel et le déchargement des matériaux aux lieux de réemploi ; • L'extraction, le chargement et l'évacuation des matériaux mis en œuvre de façon excédentaire ; • La mise en œuvre en remblai et reprofilage des accotements conformément aux prescriptions du CCTP-article 3-2. Ce prix s'applique quel que soit le nombre de passes pour chacune des opérations, les pertes de rendement éventuelles quelles qu'en soient les causes ; • Le nivellement à 8 % de pente. Ce prix s'applique, à la tonne de matériaux mis en œuvre, mesuré sur la base des bordereaux de livraison arrivés sur le chantier. **La tonne :** **.....**	……..€

N° prix	Désignation des prix Prix HT en toutes lettres	Prix HT (en chiffres)
30	**Couche de forme en GNT** Ce prix rémunère au mètre cube, la réalisation de couche de forme de 0,25 cm de hauteur. **Ce prix comprend notamment :** • L'extraction des matériaux sur une profondeur de 40 cm et leur mise en décharge ou en remblai sur site ; • Le chargement, le transport et le déchargement au site approprié de l'entrepreneur des matériaux purgés ; • La fourniture et la mise en œuvre de GNT de type B taille 0/31,5 en substitution conforme au CCTP dont : ◦ La fourniture du matériau d'apport et de son stockage ; ◦ Les reprises sur stocks, la fabrication ; ◦ Le chargement, le bâchage éventuel des camions ; ◦ Le transport au lieu d'emploi ; ◦ Le déchargement ; ◦ Le piquetage préalable, le répandage en couches élémentaires ; ◦ L'aération éventuelle des sols humides ; ◦ La fourniture de l'eau et l'humidification éventuelle du matériau à traiter ; ◦ L'ajustement hydrique déterminé par l'étude de formulation ; ◦ Le compactage, le régalage, le pré-réglage et le réglage ; ◦ Le réglage fin des couches ; ◦ L'humidification le cas échéant, y compris la fourniture de l'eau afin de supprimer les poussières et empêcher la dessication de surface ; ◦ Les opérations de compactage et de mise en œuvre, de manière à obtenir une classe de plateforme PF2 ; ◦ Les contrôles et planches d'essais visés au CCTP ; • Toutes les sujétions de mise en œuvre. • La fourniture et la pose de géotextile de renforcement et anti-contaminant en PST. Ce prix s'applique, à la tonne, mesuré sur la base des bordereaux de livraison arrivés sur le chantier. **La tonne :** **.....**	……€

N° prix	Désignation des prix Prix HT en toutes lettres	Prix HT (en chiffres)
40	**Couche d'accrochage** Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'une couche d'accrochage, y compris la fourniture d'émulsion, avant la mise en œuvre de chaque couche de matériaux enrobés, dans les conditions prévues au CCTP. **Ce prix comprend notamment :** • La préparation des supports (balayage notamment) ; • La fourniture, le transport et l'épandage des produits (liants, dopes, etc.) ; • Le surdosage éventuel demandé par le maître d'œuvre ; • La protection des accotements (bordures, etc.) ; • Les frais d'immobilisation de l'atelier de mise en œuvre en fonction du phasage des travaux ; • Le nettoyage des zones environnantes. Il s'applique au mètre carré de surface enduite, quelle que soit la largeur de la couche d'accrochage réalisée et le nombre d'interventions. **Le mètre carré :** ……	……€

N° prix	Désignation des prix Prix HT en toutes lettres	Prix HT (en chiffres)
50	**Matériaux Bitumineux** Ces prix rémunèrent à la tonne, la réalisation des différentes couches de chaussée en matériaux enrobés de bitumes, tels que bétons bitumineux, graves bitumes, conformément au CCTP et suivant les préconisations du CCTP . **Ce prix comprend notamment :** • L'étude de formulation des produits bitumineux ; • Les frais et opérations de contrôle externe qui comportent notamment la planche de vérification et d'essai de compactage, les épreuves de convenance, les vérifications des réglages des matériels ; • Les frais de fourniture et de stockage de tous les constituants avec l'organisation des livraisons et du stockage ; • Tous les frais de fabrication ; • L'organisation des ateliers et la coordination des approvisionnements ; • Le chargement et le pesage des camions de transport ; • Le bâchage des camions ; • Le transport sur chantier des produits bitumineux ; • La mise en place des dispositifs de repérage pour l'implantation des couches de matériaux ; • La mise en place, le réglage et l'utilisation d'un système d'asservissement de l'engin de répandage à un dispositif de guidage en nivellement ; • Le déchargement, le répandage, le réglage et le compactage des matériaux ; • Toutes sujétions d'exécution liées aux joints longitudinaux et transversaux conformément aux spécifications du CCTP ; • Toutes sujétions d'exécution liées aux raccordements aux voies existantes ; • Toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre manuelle ; Ces prix s'appliquent, quels que soient le mode et les conditions de mise en œuvre des matériaux nécessités par les travaux, à la tonne de matériaux fournis et mis en œuvre, résultant de la totalisation des bons de pesée remise au représentant du maître d'œuvre sur le lieu de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités de matériaux refusés par le Maître d'œuvre pour non-respect par l'entrepreneur des clauses contractuelles et dans les limites des tolérances fixées par le CCTP	
501	**Grave Bitume 0/14** Ce prix s'applique à la tonne de matériaux de type grave bitume 0/14 de classe 4 mis en œuvre sur chaussée. Ce prix s'applique, à la tonne, mesuré sur la base des bordereaux de livraison arrivés sur le chantier. **La tonne :** ……	……€

N° prix	Désignation des prix Prix HT en toutes lettres	Prix HT (en chiffres)
502	**Béton Bitumineux Semi-Grenu 0/10** Ce prix s'applique à la tonne de matériaux de type Béton Bitumineux Semi-Grenu 0/10 de classe 3 mis en œuvre. Ce prix s'applique, à la tonne, mesuré sur la base des bordereaux de livraison arrivés sur le chantier. **La tonne :** ……	……€
60	**Pose de bordures P1** Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml) la fourniture, le transport et la pose complète de bordures préfabriquées en béton de type P1 (dimensions standard 8x20x100 cm), posées en alignement droit parfait. Le prix comprend intégralement : • Les études d'implantation, le traçage, les piquetages ; • Les terrassements mécaniques ou manuels nécessaires à la fouille (décaissement, réglage et compactage du fond de forme) ; • La fourniture et la mise en œuvre de l'assise en béton de ciment (dosé au minimum à 250 kg/m³) formant une semelle d'épaisseur minimale de 10 à 15 cm après compactage ; • La fourniture et la pose des bordures P1 (produits bénéficiant du marquage NF ou équivalent) ; • Le calage des éléments et la réalisation des butées continues en béton à l'arrière et à l'avant des bordures pour assurer leur parfaite stabilité face aux poussées ; • La confection des joints entre les bordures au mortier de ciment (épaisseur maximale de 1 cm), lissés et tirés au fer ; • Toutes les sujétions de découpes nettes à la scie à disque diamanté en extrémité de ligne droite ; • Le nettoyage du chantier, le chargement, le transport et l'évacuation des déblais excédentaires à la décharge publique ou vers un centre de tri agréé. Ce prix s'applique au mètre linéaire de bordure posées. **Le mètre linéaire :** ……	……€